



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 58 : Nomination du Commissaire aux comptes

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OACI
POUR LES EXERCICES 2008, 2009 ET 2010

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note donne des informations sur les résultats de l'examen par le Groupe de travail du Conseil des candidatures reçues d'États contractants pour le poste de Commissaire aux comptes de l'OACI.

Elle rappelle les mesures adoptées par l'Assemblée (35^e session) concernant la nomination du Commissaire aux comptes pour la vérification externe des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2005, 2006 et 2007. Elle rend compte des mesures prises par le Conseil pour nommer le Commissaire aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010, mesures qui sont soumises à la confirmation de l'Assemblée.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à confirmer la nomination de M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes de France, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- b) à examiner et à approuver le projet de résolution de l'Assemblée ci-joint.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien n° 4. Elle ne se rapporte à aucun Objectif stratégique.
<i>Incidences financières :</i>	Les coûts des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat seront de 690 000 \$, et ont été prévus dans le budget de 2008-2009-2010.
<i>Références :</i>	A33-WP/29, P/6 Doc 9790, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 5 octobre 2001) Doc 7515/12, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'article XIII du Règlement financier révisé stipule que le Conseil nomme un Commissaire aux comptes, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

2. HISTORIQUE

2.1 Dans sa Résolution A35-31, l'Assemblée a confirmé les mesures prises par le Conseil pour nommer M^{me} Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, au poste de Commissaire aux comptes pour les exercices 2005, 2006 et 2007 conformément au paragraphe 13.1 du Règlement financier. Le Vérificateur général du Canada exerce les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OACI depuis le 1^{er} janvier 1952. À maintes reprises, il a été noté que les services du Commissaire aux comptes ont été entièrement satisfaisants et l'Assemblée a périodiquement exprimé sa reconnaissance au Vérificateur général du Canada pour la valeur exceptionnelle du travail effectué et pour l'assistance efficace et utile apportée aux fonctionnaires et aux organes de l'OACI. Néanmoins, dans une lettre datée du 20 novembre 2006, M^{me} Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de se présenter pour un autre mandat.

2.2 À sa quatrième séance de la 176^e session, le Conseil a approuvé les recommandations du Comité des finances relatives au mandat du Commissaire aux comptes et à ses limites. À compter de la période triennale de 2008 à 2010, le Commissaire aux comptes sera sélectionné par voie de concours et nommé pour un mandat fixe de trois ans, renouvelable une seule fois, soit une durée totale maximale de six ans ; tous les trois ans, le Conseil passera en revue la nomination du Commissaire aux comptes en regard des critères établis. Au cours de cette séance, le Conseil a également demandé au Secrétaire général d'inviter les États contractants à présenter des candidats pour la vérification des comptes annuels des exercices 2008, 2009 et 2010 et a décidé d'utiliser la procédure d'évaluation et de sélection du Commissaire aux comptes qui est énoncée dans la note C-WP/11972 et qu'il a déjà approuvée (C-DEC 168/4).

3. MESURES PRISES

3.1 En octobre 2006, une lettre a été envoyée aux États pour leur demander de soumettre des candidatures au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2008, 2009 et 2010. Des propositions de candidature ont été reçues de quatre États. Trois candidatures ont été évaluées par un groupe de travail du Conseil sur la base des critères approuvés par le Conseil. La quatrième candidature n'a pas été évaluée parce qu'elle était datée et a été reçue après la date de clôture fixée dans la lettre.

4. NOMINATION PAR LE CONSEIL

4.1 Le Conseil a examiné l'évaluation des candidatures à sa seizième séance de la 181^e session. Tenant compte de la qualité des services offerts par les candidats et du coût des services de vérification, le Conseil a approuvé la nomination de M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes de France, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

5. INCIDENCE FINANCIÈRE DE LA DÉCISION

5.1 Le coût des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat sera de 690 000 \$ et a été prévu dans le budget de 2008-2009-2010.

APPENDICE

PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE (36^e SESSION)

Résolution 58/1

Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée

1. *Note que :*

- a) le Règlement financier stipule que, sous réserve de confirmation par l'Assemblée, le Conseil désigne le Commissaire aux comptes de l'Organisation ;
- b) le Conseil a examiné les propositions de candidature soumises par des États contractants en 2007 et a approuvé la nomination de M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes de France, membre du Groupe mixte des vérificateurs externes de l'Organisation des Nations Unies et des organismes spécialisés, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2008, 2009 et 2010, en application du paragraphe 13.1 du Règlement financier ;

2. *Exprime* sa sincère reconnaissance à M^{me} Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, pour la valeur exceptionnelle des services qu'elle a assurés auprès de l'Organisation en qualité de Commissaire aux comptes et pour l'assistance efficace et utile qu'elle a apportée aux fonctionnaires et aux organes de l'OACI pendant son mandat, et saisit cette occasion pour exprimer à nouveau ses sincères remerciements à ses prédécesseurs, Vérificateurs généraux du Canada ;

3. *Confirme :*

- a) la mesure prise par le Conseil de nommer M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes de France, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2008, 2009 et 2010.